

DIRECTION TECHNIQUE

N/Réf.: ANRT/DTEC/DAA/SAG/BD/1407/2017.

Rabat, le

1 2 DEC. 2017

CERTIFICAT D'AGRÉMENT

- Vu la Loi N° 24-96 relative à la Poste et aux Télécommunications telle qu'elle a été modifiée et complétée ;
- Vu la Décision ANRT/DG/N°12/04 du 29/12/2004 Fixant le régime d'agrément des équipements terminaux et des installations RADIOÉLECTRIQUES TELLE QUE COMPLÉTÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°06/06 DU 28 JUILLET 2006;
- Vu la Décision ANRT/DG/N°04/14 du 17 février 2014 fixant les spécifications techniques d'agrément des équipements TERMINAUX ET DES INSTALLATIONS RADIOÉLECTRIQUES;
- Vu la Décision ANRT/DG/N°08/13 du 20 juin 2013 fixant les conditions techniques d'utilisation des installations RADIOÉLECTRIQUES COMPOSÉES D'APPAREILS DE FAIBLE PUISSANCE ET DE FAIBLE PORTÉE (A2FP) TELLE QU'ELLE A ÉTÉ MODIFIÉE PAR LA DÉCISION ANRT/DG/N°04/16 DU 19 SEPTEMBRE 2016).
- Vu l'ENGAGEMENT DE CONFORMITÉ AUX SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉCLARÉES DÉPOSÉ LORS DE LA DEMANDE.

L'ANRT DÉCIDE D'ACCORDER L'AGRÉMENT À L'ÉQUIPEMENT DÉSIGNÉ CI-DESSOUS :

DÉSIGNATION	MODULE WiFi 802.11a/b/g/n/ac+BT 5.0 (BR/EDR/BLE)			
MARQUE	Intel®	N° D'AGRÉMENT	MR 15333 ANRT 2017	
TYPE	Intel®Wireless-AC 9560			
Modèle	9560D2W	DÉLIVRÉ LE	12/12/2017	
FABRICANT	Intel Mobile Communications SAS	EXPIRE LE	11/12/2027	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

1 78 8	ÉMISSION	RÉCEPTION	
DANIDEO DE EDÉQUENOS	[2400 – 2483,5] MHz	[2400 - 2483,5] MHz	
BANDES DE FRÉQUENCES	[5150 – 5250] MHz	[5150 - 5 250] MHz	
	[5250 – 5350] MHz	[5250 - 5350] MHz	

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES APPLICABLES .

INTERFACES SOUMISES À L'AGRÉMENT	ASPECT TÉLÉCOMMUNICATIONS	EXIGENCES DE COMPATIBILITÉ ÉLECTROMAGNÉTIQUE	EXIGENCES DE SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE	EXPOSITION AUX RAYONNEMENTS ÉLECTROMAGNÉTIQUES
Radioélectrique 2,4GHz	ANRT-STA/IR-A2FP-2,4GHz	EN 301 489-1/17	EN 62368-1	EN 50566
RADIOÉLECTRIQUE 5GHZ	ANRT-STA/IR-A2FP-5GHz	EN 55032		

CONDITIONS DE COMMERCIALISATION :

- LES PERSONNES, PHYSIQUES OU MORALES, QUI SOUHAITENT COMMERCIALISER LES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES WIFI ET BLUETOOTH PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIVENT :
 - DÉPOSER, AU PRÉALABLE, UNE DEMANDE AUPRÈS DE L'ANRT, ACCOMPAGNÉE D'UN ENGAGEMENT DÛMENT REMPLI, CONFORMÉMENT À LA DÉCISION ANRT/DG/N°08/13 SUSMENTIONNÉE;
 - TENIR À JOUR UN REGISTRE COMPORTANT LES INFORMATIONS DEMANDÉES PAR LADITE DÉCISION.

CONDITIONS D'USAGE:

- LE PRÉSENT CERTIFICAT D'AGRÉMENT NE REMPLACE PAS LES ACCORDS, AUTORISATIONS ET AGRÉMENTS CORRESPONDANTS QUI DOIVENT ÊTRE SOLLICITÉS ET OBTENUS AUPRÈS DES AUTORITÉS CONCERNÉES CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR
- L'UTILISATION DES INTERFACES RADIOÉLECTRIQUES WIFI ET BLUETOOTH PRÉSENTES DANS LE MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT EST LIBRE SOUS RÉSERVE DU RESPECT DES CONDITIONS D'EXPLOITATIONS PRÉCISÉES DANS LA DÉCISION SUSMENTIONNÉE RÉGISSANT L'USAGE DES APPAREILS DE FAIBLE PORTÉE ET FAIBLE PUISSANCE (A2FP).
- L'UTILISATION DU MATÉRIEL OBJET DU PRÉSENT CERTIFICAT DOIT SE FAIRE CONFORMÉMENT À LA RÉGLEMENTATION EM-VIGUEUR ET DANS LE RESPECT DES VALEURS NATIONALES. AUSSI, IL NE DOIT, EN AUCUN CAS, ÊTRE DISTRIBUÉ OU COMMERCIALISÉ, À TITRE GRATUIT OÙ ONÉREUX, AVEC UNE CARTE GÉOGRAPHIQUE PRÉINSTALLÉE PORTANT ATTEINTE À L'INTÉGRITÉ TERRITORIALE DU ROYAUME DU MAROC.
- CET ÉQUIPEMENT EST DESTINÉ À ÊTRE EXPLOITÉ AU SEIN DES RÉSEAUX D'UN OU PLUSIEURS EXPLOITANTS DE RÉSEAUX PUBLICS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS UTILISANT DES TECHNOLOGIES COMPATIBLES.
- TOUTE MODIFICATION QUE SUBIT CE MATÉRIEL POSTÉRIEUREMENT À SON AGRÉMENT, NOTAMMENT AU NIVEAU DE SES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES, CE MATÉRIEL DEVRA ÊTRE SOUMIS À UN NOUVEL AGRÉMENT.
- EN CAS DE CHANGEMENT À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, RENDANT NÉCESSAIRE D'APPORTER DES MODIFICATIONS AU PRÉSENT ÉQUIPEMENT OU À LA PROCÉDURE APPLICABLE POUR SON USAGE OU SON AGRÉMENT, VOTRE SOCIÉTÉ SERA TENUE DE S'Y CONFORMER.
- EN CAS D'INFRACTION À LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR, CET AGRÉMENT PEUT ÊTRE SUSPENDU OU RETIRÉ. VOTRE SOCIÉTÉ EST PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.

CERTIFICAT D'AGRÉMENT ACCORDÉ À :

RAISON SOCIALE

: REALTIME TELECOMMUNICATION

ADRESSE

: 70 RUE MELOUIA APPT 2 AGRALMO080, RABAT.

AGENCE NATIONALE DE REGLEMMUNICATIONS

DESTELECOMMUNICATIONS

ANRT

BELKHADI Abdelka Agrémen vice Chef du St

Centre d'affaires, Bd. Ar-Riad Hay Riad. BP: 2939. Rabat 10.100 Téléphone : (212) 5 37 71 84 00 Télécopie : (212) 5 37 20 38 62

www.anrt.ma